



Demande de renseignement abusif ou pas

Par **maneva**, le **18/12/2012** à **12:12**

Bonjour, rnj'étais en contrat depuis novembre 2011 jusqu'en septembre 2012 pour remplacement d'une salariée pour accident de travaille au début, puis arrêt maladie, puis pour congé materniter, toujours la même salariée, pour un poste de nuit. rnrnEntre temps j'ai signée pour remplacer d'autres personnes en poste de jour, et je revenais sur le poste de nuit. il y a eu 1mois ou j'étais sur deux contrat en même temps le mien plus celui de mon collègue qui était absent, donc ils ont mis une personne avec moi pour me remplacer , avaient ils le droit? rnrnEt la fille que je remplacé et passée de jour ,donc son poste était libre, la directrice a préfere mettre fin ,et m'a dit clairement qu'elle prefere prendre une personne en cae. rnmes questions sont: rnrn-j'ai signée 14 cdd,consecutifs avec 2 avenants pour les postes de jours, la fille que je remplace et qui passe de jour n'est pas revenue ,mais son poste est libre, est ce que j'aurais eu droit à son poste? rnrn- y aurait pas de l'abusif dans cela , car normalement un contrat en cae et pour aider les jeunes? rnrn- En sachant qu'elle ne prend plus son poste , aurait elle dû , me faire passée en cdi? rnrn- avait elle le droit de me remplacer,et de me faire signée un autre contrat ,en sachant que j'étais pas absente? Et d' être sur 2 contrat en même temps? rnrnrn-et pour la prime de précariter avais je le droit ou pas ?rnrnrnJe vous remercie pour votre réponse....

Par **pat76**, le **18/12/2012** à **16:01**

BonjourrnrnPrenez tous vos contrats et vos bulletins de salaire et allez les faire examiner au plus vite par l'inspection du travail.rnrnje pense que vous aurez la possibilité d'engager une procédure devant le Bureau de Jugement du Conseil de Prud'hommes pour obtenir la requalification de certains de vos CDD en CDI.rnrnVous avez le droit d'avoir la prime de précarité si aucun CDI ne vous a été proposé par écrit par l'employeur.rnrnNe tardez pas pour

vous rendre à l'inspection du travail.